

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le

01 JUL. 2022

ID : 074-247400112-20220628-D_2022_66-DE

2022-66 FINANCES/ VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CRUSEILLES POUR L'AMENAGEMENT DE 13 PLACES DE STATIONNEMENT POUR LES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

République Française

**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 JUIN 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 juin 2022, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT, *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO *procuration*, Mme Sonia EICHLER *procuration*, M. Jérôme JONFAL, M. Jean PALLUD, Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Daniel BOUCHET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET *procuration*

Commune de Menthonnex en Bornes

Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : M. Jérôme JONFAL

Date d'affichage : 01 JUL. 2022

OBJET : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CRUSEILLES POUR L'AMENAGEMENT DE 13 PLACES DE STATIONNEMENT POUR LES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le

01 JUL. 2022

ID : 074-247400112-20220628-D_2022_66-DE

2022-66 FINANCES/ VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CRUSEILLES POUR L'AMENAGEMENT DE
13 PLACES DE STATIONNEMENT POUR LES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CRUSEILLES POUR L'AMENAGEMENT DE 13 PLACES DE STATIONNEMENT POUR LES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les dispositions de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettent à une Communauté de Communes de verser, à une ou plusieurs de ses communes membres, un fonds de concours, et ce, pour contribuer à la réalisation d'un équipement, le montant total du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement de fonds de concours doit faire l'objet, conformément aux dispositions de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, « d'accords concordants », exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés.

Monsieur le Président expose que la commune de Cruseilles souhaite réaménager la rue des Prés Longs, située à proximité de l'école élémentaire. Dans ce cadre, elle prévoit conformément à l'accord passé dans le cadre de la rénovation de l'école, l'aménagement de 13 places de stationnement à destination des enseignants.

La CCPC étant compétente en matière de scolaire, la prise en charge de ces aménagements, dont le coût s'élève à 13 000 € relève de sa responsabilité.

Monsieur le Président explique que dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles propose de verser un fonds de concours à la commune de Cruseilles, et ce, en vue de contribuer aux dépenses d'investissement permettant de réaliser 13 places de stationnement pour le personnel enseignant, pour un montant de 13 000 euros. Ce financement relève de son domaine de compétence.

Monsieur le Président invite l'assemblée à se prononcer sur la suite à donner à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 13 000 euros à la commune de Cruseilles et ce, en vue de contribuer aux dépenses d'investissement permettant de réaliser 13 places de stationnement pour le personnel enseignant sur la rue des Prés Longs

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Acte certifié exécutoire le
Le Président
Xavier BRAND

